

Faites une demande pour le programme d'assurance locataire HSC dès aujourd'hui en vous rendant à l'adresse <https://tenant.hscorp.ca> ou en appelant un courtier d'assurances titulaire d'un permis des Services aux particuliers de Marsh au 1 866 940-5111.



Assurance négociée par
Marsh Canada Limitée

Assurance souscrite par
XN



Le programme d'assurance locataire HSC est offert aux résidents des logements sociaux en coopération avec Marsh Canada Limitée et XN.

Les garanties du programme d'assurance du client seront placées par l'entremise d'un programme administré par Marsh Canada Limitée. Marsh Canada s'est engagée sur la voie d'un processus marketing concurrentiel afin d'offrir un produit avantageux. Nous avons négocié ce programme d'assurance commerciale avec l'assureur pour le compte d'un groupe et n'avons pas agi à titre de courtiers pour quelque participant individuel que ce soit. La durée du présent programme peut s'étendre sur plusieurs années sans qu'il soit besoin de le négocier chaque année.

Les renseignements fournis dans cette brochure constituent un sommaire de l'assurance contractée et sont fournis à titre de référence uniquement. La police en tant que telle, y compris les avenants, décrit la protection elle-même. Elle comporte les exclusions, les limitations et les dispositions non référencées (ou rapidement résumées) ici. La police doit donc être consultée pour les modalités, les conditions et les exigences complètes des garanties. Des franchises peuvent s'appliquer. Pour connaître en détail les conditions, les définitions, les restrictions et les exclusions, veuillez communiquer avec votre courtier d'assurances autorisé par Marsh Canada Limitée ou consulter le libellé de la police.

Le présent document n'est pas destiné à servir de conseil concernant toute situation particulière, et l'on ne doit pas agir sur le fondement de ce document pour cette raison. Les renseignements figurant aux présentes sont fondés sur des sources que nous jugeons fiables, mais nous ne formulons aucune déclaration ou garantie quant à leur exactitude. Marsh n'a aucune obligation de mettre à jour le présent document et n'assume à votre égard ou à l'égard de tout tiers aucune responsabilité qui découlerait de cette publication et de toute question mentionnée aux présentes. Marsh ne formule aucune assertion ou garantie en ce qui concerne l'application du libellé des polices ou la situation financière ou la solvabilité d'assureurs ou de réassureurs. Marsh ne donne aucune garantie quant à l'offre, au coût ou aux modalités de la couverture d'assurance.

Marsh est une des Sociétés Marsh & McLennan, tout comme Guy Carpenter, Mercer et Oliver Wyman.

© 2014-2023 - Marsh Canada Limitée et ses permettant. Tous droits réservés. <https://fr.marsh.ca/pcs>

PCS0057F-ON (C141002KB): 2022/12/13



Protégez-vous grâce au programme d'assurance locataire HSC

*Assurances à bas prix qui couvrent vos biens meubles,
les frais de subsistance et le coût des réclamations déposées
contre vous en cas de catastrophe. À partir de 23 \$ par mois.*



Avantages de l'assurance locataire

L'assurance de votre propriétaire ne couvre que les dommages causés au bâtiment ou aux biens lui appartenant. Elle ne couvre pas les pertes ou les dommages causés à vos biens. Le programme d'assurances locataire de HSC comprend les garanties suivantes :

- Couverture de vos biens personnels en cas de dommages causés par un risque garanti par la police.
- Garantie couvrant les dépenses supplémentaires telles que les notes d'hôtel, les repas au restaurant et les frais de déménagement si vous devez quitter votre bâtiment en raison d'un risque garanti.
- Garantie couvrant les membres de votre foyer ou vous-même si vous êtes légalement tenus responsables des dommages matériels ou des blessures causés à autrui.



En outre, le contrat de location que vous avez signé avec le propriétaire peut vous obliger à posséder une assurance locataire.

Une assurance à des taux abordables

L'assurance est proposée pour un an. Vous pouvez payer l'intégralité à la signature ou verser un acompte, puis régler en 10 versements mensuels. Pour la première option de paiement échelonné, il faut verser un acompte de 44,93 \$, puis régler des versements de 22,46 \$ pendant 10 mois. Pour la deuxième option de paiement échelonné, il faut verser un acompte de 58,60 \$, puis régler des versements de 29,30 \$ pendant 10 mois.

	Option 1	Option 2
Montant de garantie du contenu*	10 000 \$	20 000 \$
Montant supplémentaire pour frais de subsistance	2 000 \$	4 000 \$
Assurance responsabilité civile	500 000 \$	1 000 000 \$
Franchise en cas de sinistre matériel	500 \$	500 \$
Coût total pour 12 mois (taxes comprises)	269,56 \$	351,62 \$

Pour obtenir le libellé complet de la police, des renseignements et de l'information sur les frais, veuillez visiter le <https://tenant.hscorp.ca>.

* Le montant de la garantie est établi selon la valeur de rachat réelle. Celle-ci est calculée au moyen de la valeur à neuf des biens assurés moins la dépréciation liée à la condition, la valeur de revente et la durée utile prévue.

Faites une demande pour le programme d'assurance locataire HSC dès aujourd'hui en vous rendant à l'adresse <https://tenant.hscorp.ca> ou en appelant un courtier d'assurances titulaire d'un permis des Services aux particuliers de Marsh au 1 866 940-5111.

Comment obtenir une assurance locataire?

C'est facile. Vous pouvez vous inscrire en ligne ou par téléphone.

1. Visitez le site <https://tenant.hscorp.ca> ou appelez le 1 866 940-5111 (Services aux particuliers de Marsh).
2. Fournissez tous les renseignements demandés (consulter « Ce dont vous avez besoin » ci-dessous).
3. Paiement :
 - Paiement annuel par carte de crédit : vous payez le montant total en un seul paiement et votre certificat d'assurance est fourni immédiatement.
 - Paiements mensuels prélevés de votre compte bancaire : les paiements sont automatiquement déduits de votre compte bancaire au cours de l'année. Votre certificat d'assurance vous est envoyé à la réception de l'acompte.



Veuillez noter que les paiements par chèque de compte personnel, par mandat de banque ou au comptant ne sont pas acceptés.

Ce dont vous avez besoin

- Votre adresse postale actuelle et l'adresse à laquelle cette assurance sera utilisée (si elle est différente).
- L'option de garantie choisie.
- Détails du paiement (par exemple les données de votre carte de crédit ou de votre compte bancaire, notamment les numéros de transit, de l'institution et de comptes bancaires).